

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25 juin 2010



L'an deux mil dix et le **vingt cinq juin à 20 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane THIBERT, Maire.

**Présents** : Mmes Christiane THIBERT, Colette BERGER, Patricia DUBOIS, Solange DUMAS, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Franck FURTIN, Benoit JABOULET, Marc MONFRAY, Dominique VIOT.

### **Absents représentés :**

Michel ARIES donne pouvoir à Dominique VIOT  
Christian HARTWICH donne pouvoir à Colette BERGER  
Pascal GUILLON donne pouvoir à Christiane THIBERT

**Absent excusé :** Jean-Pierre BOURGEOIS

**Secrétaire de séance** Dominique VIOT

Nombre de conseillers en exercice : **14**                      Présents et représentés : **3**                      Absent excusé : **1**  
Date de la convocation : 21 juin 2010  
(Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le compte-rendu de la séance du 28 mai 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 25 juin 2010.

**En début de séance, Madame le Maire a demandé d'ajouter les 2 délibérations suivantes :**

### **Délibérations**

#### **Décision Modificative n°2- Virement de Crédit**

Une nouvelle opération est créée au compte 2183 à l'opération 119 de l'achat d'un ordinateur pour la direction de l'école pour la somme de 6 00.00 €, cette somme sera débitée du compte 020 (dépenses imprévues d'investissement). Une autre opération est créée au compte 21568 à l'opération 120 pour l'installation d'une borne à incendie pour la somme de 1 800.00 €, cette somme sera débitée du compte 020 (dépenses imprévues d'investissement).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications budgétaires pour un montant de 2 400.00 €, ces sommes seront débitées au compte 020 pour un montant de 2 400.00 €.

### **Installation d'une borne à incendie par l'entreprise Cholton**

Madame le Maire fait part de l'installation d'une borne à incendie à l'angle du Chemin de la Gare et la Place de la Bascule dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau et suite au projet d'aménagement du Cœur du Village pour un montant de 1 768.02 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'installation d'une borne à incendie à l'angle du Chemin de la Gare et la Place de la Bascule dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau et suite au projet d'aménagement du Cœur du Village pour un montant de 1 768.02 € TTC.

Cette dépense sera imputée au compte 21568 opération 120 en section d'investissement.

### **Autorisation signature pour la mise à disposition d'oxygène médical par le SDIS de l'Ain au CPINI de Garnerans.**

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention pour la mise à disposition d'oxygène médical par le SDIS de l'Ain au CPINI de Garnerans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame le Maire à signer la convention pour la mise à disposition d'oxygène médical au CPINI de Garnerans.

### **Achat d'un ordinateur portable pour la direction de l'école.**

Madame le Maire fait part de la demande de la directrice de l'école pour l'achat d'un ordinateur portable, l'ancien étant défectueux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à la majorité de 12 voix des présents et représentés et une abstention l'achat d'un ordinateur portable pour la direction de l'école. Cette dépense sera imputée au compte 2183 opération 119 en section d'investissement.

### **Autorisation Madame le Maire à signer le marché de travaux relatif à l'Aménagement du Cœur du Village et d'une Zone de Rencontre – Eclairage Public.**

Sur le rapport de Madame Le Maire ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Vu les offres déposées par les entreprises suivantes :

- CITEOS
- ETDE

Vu les conclusions des membres du conseil municipal qui se sont réunis le 02 juin 2010 à 12h00 et le 11 juin 2010 à 17h00 et désignant l'offre qui présente la solution la mieux disante à l'égard des critères énoncés au Règlement de Consultation comme étant celle de l'entreprise :

ETDE - Route d'Ambérieu -01160 PONT D'AIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Madame THIBERT, Maire de la commune, à signer le marché de l'entreprise ci-dessus dénommée.

**Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 9 139,00€ HT soit 10 930,24€ TTC qui sera imputée sur le compte 21538 opération 109.**

Une ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité et au comptable communal.

## **Autorisation Madame le Maire à signer le marché de travaux relatif à l'Aménagement du Cœur du Village et d'une Zone de Rencontre – Voirie.**

Sur le rapport de Madame Le Maire ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vue l'avis d'appel public à la concurrence en date du 21 mai 2010 paru dans le journal de LA VOIX DE L'AIN ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises mis en ligne sur le site [www.phr-marchespublics.com](http://www.phr-marchespublics.com) le 21 mai 2010;

Vu les offres déposées par les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- EIFFAGE
- SOCAFL / SOLS CONFLUENCE

Vu les conclusions des membres du conseil municipal qui se sont réunis le 11 juin 2010 à 17h00 et le 25 juin 2010 à 14h00 et désignant l'offre qui présente la solution la mieux disante à l'égard des critères énoncés au Règlement de Consultation comme étant celle du groupement d'entreprises :

SOCAFL (Mandataire) / SOLS CONFLUENCE - ZA de la Fontaine -01290 PONT DE VEYLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Madame THIBERT, Maire de la commune, à signer le marché du groupement d'entreprises ci-dessus dénommé.

Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 278 023,60€ HT soit 332 516,23€ TTC qui sera imputée sur le compte 2315 opération 109.

L'ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité et au comptable communal.

### **Rapports des commissions :**

#### **Action sociale et culturelle :**

Garderie périscolaire : une extension d'accueil d'enfants a été demandé auprès du Conseil Général et de la CAF afin de respecter les conditions de sécurité.

Solange travaille au niveau de la Communauté de Commune sur la mise en place de la micro-crèche à St Etienne sur Chalaronne devant ouvrir début octobre 2010.

#### **Finances**

Etat des dépenses à ce jour s'élevant à 40% du budget annuel.

#### **Communication**

Site Internet : 1880 visiteurs.

La plaquette d'info de juin a été diffusée le week-end dernier. Madame le Maire souhaite que la distribution soit faite en son temps.

#### **Urbanisme et environnement**

Réception de courrier en Mairie concernant le cœur de village de la part de l'entreprise Berger avec trois propositions et soumis aux personnes présentes.

Courrier des riverains de la Route d'Illiat et Chemin des Bergerettes demandant un rendez-vous auquel Madame le Maire a répondu en les invitant à la réunion publique.

Les travaux de réseau d'eau débuteront début juillet pour une durée d'un mois.

Le problème de ruissellement des eaux de la place est en projet.

Prolongation d'arrêt de travail jusqu'au 25 juillet de l'agent communal. Les travaux d'entretien restant réalisés par des entreprises extérieures avec le matériel de la commune.

Suite au devis de balayage et compte-tenu du montant, la décision est suspendue.

Local à usage sportif: un problème de dysfonctionnement du portail devrait être réglé prochainement par l'entreprise Lassara.

### Questions diverses

Le défibrillateur est arrivé, une formation est prévue le vendredi 2 juillet prochain pour les pompiers. Une formation ultérieure sera dispensée aux représentants des associations.

La séance est levée à 22h15.

Prochain Conseil le Vendredi 27 août 2010 à 20 h 30

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Le Maire,*

*Christiane THIBERT*